

La cotisation annuelle à l'association est de 20 Euros pour les Mouvallois et de 30 euros pour les communes limitrophes, elle est valable du 1^{er} Janvier au 31 décembre.

Pour une inscription après les vacances scolaires d'été, ce montant est diminué de 50% soit donc 10 ou 15 euros valable jusqu'à la fin de l'année.

Pour participer aux ateliers informatiques, une contribution est demandée à chaque atelier.

Cette contribution est de 5 euros la séance ou 15 euros les 10 séances.

Les séances achetées n'ont pas de limite de durée de validité à condition d'être en règle avec la cotisation d'adhésion annuelle.

La première séance est gratuite.